

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

3 DÉCEMBRE 2018

GOSIER, LE 28 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation et le stationnement seront réglementés **au chemin de la plage, au bourg du Gosier, le lundi 03 décembre 2018, de 08h30 à 14h30 pour cause de travaux d'enfouissement d'un réseau électrique HTA (renforcement de zone).**

La circulation des véhicules légers et des poids lourds sera interdite au chemin de la plage, le 3 décembre 2018 de 08h30 à 14h30.

Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux.

Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté N°2018 - 1262 donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.